

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Local Mendon

[sentiers.davenir@laposte.fr](mailto:sentiers.davenir@laposte.fr)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Bulletin d'information sur les activités du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

### Vie de l'association au quatrième trimestre 2019 :

Le bureau s'est réuni deux fois pendant l'automne pour valider plusieurs actions évoquées ci-dessous. Le Conseil d'Administration s'est réuni une fois. Il a en particulier commencé à préparer **l'assemblée générale dont la date est fixée au 1<sup>er</sup> février 2020 – 16H00. Merci de réserver la date !**

### Elections municipales 2020

Nous avons décidé de questionner les équipes qui se présenteront sur les communes de Belz, Local Mendon, Landaul et Landévant sur leurs intentions en matière :

- De protection de l'environnement
- De développement du tourisme
- De développement de « cheminements doux »
- De protection des rivages contre l'érosion, l'inondation et la submersion (montée des eaux)
- Et, bien entendu, de sentiers côtiers, dont ceux que l'administration d'Etat prévoit d'établir sur une servitude (« SPPL »).

Les maires et les conseillers municipaux seront des acteurs majeurs de ces dossiers dans les années qui viennent (voir paragraphe PAPI GEMAPI). Ils peuvent être porteurs (ou non) des politiques de protection des milieux, des usages... Ils décideront d'améliorer (ou non) le bien-être des habitants de leur commune ou pourront privilégier (ou non) le développement d'activités qui ne sont pas toujours compatibles avec ce bien-être...

### PAPI et GEMAPI

Plusieurs d'entre vous ont attiré notre attention sur les questions de montée des eaux de la mer suite au réchauffement climatique. L'atmosphère sur ce thème est semble-t-il très anxiogène. Le discours de la DDTM56 en matière de SPPL « **si la mer avance, le sentier recule** » est symptomatique des orientations que l'administration d'Etat pourrait vouloir porter. Nous aurons l'occasion d'approfondir cette question pour vous, mais voici deux documents qui nous paraissent intéressants pour introduire le sujet :

- Le premier émane de l'association « reporterre » (<https://reporterre.net/>). Dans ce document les journalistes avancent un certain nombre de solutions pour résoudre les questions du « risque de bord de mer » qu'on peut résumer par : **Evacuons !** Lisez, c'est vraiment très instructif, et **cela ne devrait pas réduire votre anxiété !** Aucun d'entre vous n'adhérera probablement aux solutions proposées ! (Voir cet article en PJ ou sur le site de reporterre: <https://reporterre.net/Montee-des-eaux-en-France-les-maisons-des-riches-en-premiere-ligne>)
- Beaucoup plus sérieux est le rapport de la cour régionale des comptes d'Aquitaine sur la gestion du GIP (Groupement d'Intérêt Public) littoral Aquitain (voir ce rapport en pièce jointe). L'Aquitaine est reconnue au niveau national pour être la région de France la plus avancée en matière de réflexion sur l'aménagement littoral du futur. Vous y trouverez des réponses aux contre-vérités avancées dans le document précédent, mais vous retrouverez aussi des ébauches de solutions similaires, quoique moins expéditives.

Tout ceci pour en arriver à « GEMAPI ». La compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** », ou « **Compétence GEMAPI** », est une compétence nouvelle, attribuée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale. Pour la Ria d'Étel, c'est donc **AQTA** qui est en charge du sujet (<http://www.auray-quiberon.fr/auray-quiberon-terre->

[atlantique-3.html](#)). Or AQTA c'est, ni plus ni moins, l'assemblée de nos maires ! Et dans GEMAPI il y a PAPI, c'est-à-dire les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations qui visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires. L'érosion (des falaises etc.) et la submersion (des digues etc.) font partie de ces programmes.

**Nous interprétons cette « décentralisation » comme un désengagement de l'Etat de toutes ces questions alors même qu'il conserve la gestion du trait de côte selon des principes législatifs datant de plus de 200 ans, c'est à dire la loi du 16 septembre 1807** et en particulier son article 33 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006847111&cidTexte=LEGITEXT000006074249&dateTexte=18070916>

En résumé, c'est : « **débrouiller vous localement pour trouver des solutions à vos problèmes, mais en définitive c'est moi l'Etat qui commande !** »

Cela va être très compliqué ; bon courage AQTA, mais aussi (et malheureusement) bon courage à tous ceux qui voudront se protéger contre les eaux ! Nous tâcherons de vous en dire plus, et nous espérons pouvoir vous rassurer après le RDV que nous allons solliciter auprès du nouveau directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan.

### **Arrachage des baccharis et ramassage des déchets**

Plusieurs opérations d'arrachage des baccharis ont eu lieu ce 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Elles ont été organisées par « Agir pour la ria » (Natura 2000/Syndicat mixte de la Ria – Al' Terre Breizh). <https://www.agir-pour-la-ria.org/>. Plusieurs opérations de ramassage des déchets ont été organisées par « les mains dans le sable » <http://lesmainsdanslesable.com/>. **Merci à eux.**

**Grand merci aux membres qui sont intervenus eux-mêmes sur leurs parcelles ! Et grand merci aussi à l'accueil sympa des propriétaires lorsque nous sommes intervenus sur leurs prés-salés dans le cadre des opérations « Natura 2000-al' terre Breizh » et « les mains dans le sable ».**

**Nous tenons à remercier encore tous ceux d'entre vous qui y ont participé à ces actions en espérant vous revoir nombreux en 2020 sur les futures opérations.**

### **Infos sur SPPL (dont Landaul et Landévant)**

L'administration (DDTM56) a persisté et signé en cette fin d'année. Sous la signature du Secrétaire Général de la préfecture, elle a refusé nos recours gracieux demandant le retrait des deux arrêtés SPPL pour Landaul et Landévant. Elle a tout de même reconnu que les procédures GR34 et SPPL n'ont rien à voir ensemble... Léger progrès donc... Nous avons en conséquence décidé d'intervenir en plein contentieux (Tribunal Administratif de Rennes). Nous n'avons aucune nouvelle de l'avancée des dossiers SPPL des autres communes (Arradon, Crac'h, Belz, Locoal Mendon etc...), mais suivons ces dossiers de très près.

### **RDV avec les « chemins d'antan » de Nostang**

Nous avons rencontré M Guitton, Président de cette association très active sur Nostang <http://www.nostang.fr/en/association/1/20871/chemins-antan-pays-nostang>. Les relations entre les différentes parties prenantes en matière de création et d'entretien des sentiers sur la commune de Nostang nous ont été décrites comme excellentes dans l'ensemble par les interlocuteurs avec qui nous avons échangé.

**Bonne et heureuse année 2020 et à bientôt lors de la prochaine AG du 1<sup>er</sup> février 2020 - 16H00.**

#### **Le président**

Ronan Goavec

#### **Membres du bureau de Sentiers d'avenir :**

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Jean Michel Gruau (Secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier).